



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Synthèse des observations du public**

**Arrêté modifiant le règlement annexé à l'arrêté du 18 juillet 2000  
modifié réglementant le transport et la manutention des matières  
dangereuses dans les ports maritimes**

Le texte susmentionné a été soumis à la consultation du public, par voie électronique, sur le site internet du ministère en charge de l'environnement du 3 janvier au 25 janvier 2022 inclus.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien ci-après :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/arrete-modifiant-le-reglement-annexe-a-l-arrete-du-a2554.html>

Conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, une synthèse de ces observations est dressée dans le présent document.

Aucune observation n'a été émise.

Fait à la Défense, le 31/01/2022